

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-6-chem | Le temps. Item](#)[P. Pierrard. La vie ouvrière à Lille | Le congé de lundi à Lille](#)

P. Pierrard. La vie ouvrière à Lille | Le congé de lundi à Lille

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b011_f0119**

Source**Boite_011-6-chem | Le temps.**

Langue**Français**

TypeFiche**Lecture**

Personnes citées**[Pierrard, Pierre](#)**

Références bibliographiques**[Perrard, Vie ouvrière à Lille sous le Second Empire](#)**

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

P. Pimard
La vioum
c Lille.

119

Le comp de Lundi a Lille

- Si le 2^e dimanche la py. ayante le bonoir
le lundi, les oumiers ne venant le lundi
~~le lundi~~ "faisant perdre le 6^e de 10-12 pairs
de l'année du hât de Σ ci-dessus" (rehabilité,
c'est du hât)
ou refait

- Au sein de la comédie, les oumiers se font
donner 1 arbt. par le maître.

- Les patrons demandent que'un 2^e subde
soit visité le patron le lundi, celui de
nom du chant de l'église au patron, - le
patron leur 100. de bois pieux.

Le maître y oppose.

Les patrons obtiennent que le 100. de
bois pieux supprimé les seigneurs 1 mois
à l'oumiers qui l'ont le lundi (3 mois, mais
référé).



- Il y a des patrons qui donnent la
py. le lundi soir et que le patron s'en
casse, le lundi, 2 jours de retard sur
l'oumiers à l'oumiers même comédie.

On propose le 14. l'oumiers de payer le

venant. " L'argent de ce soir
est employé le samedi, l'usage de l'ain
le lundi est mis en suite."

(F. Durand ou refet)
14 Juin 55)

mais la chambre de ce/de l'ille revu.

"le fauteur de l'indépendance est un homme de
de l'industrie."

(ou refet 16 Août 1855)

r 165-7.